



Berne, le 13 octobre 2017

Destinataires:

Partis politiques

Associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Singapour et Hong Kong: ouverture de la procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Le 29 septembre 2017, le Conseil fédéral a chargé le DFF de mener une procédure de consultation sur l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (EAR) avec Singapour et Hong Kong auprès des cantons, des partis politiques, des associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et des autres milieux intéressés.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au 27 janvier 2018.

Le DFF a négocié des accords bilatéraux visant à introduire l'EAR avec Singapour et Hong Kong. Cette introduction permettra de compléter celle qui est prévue à partir de 2018/2019 avec 41 États et territoires, projet qui a fait l'objet de deux procédures de consultation ces derniers mois. Pour mettre en œuvre l'EAR avec Singapour et Hong Kong également à partir de 2018/2019, les deux accords bilatéraux seront appliqués à titre provisoire à partir du 1^{er} janvier 2018. Cette procédure tient compte des évolutions internationales et politiques ainsi que de l'importance de mettre en place des conditions de concurrence équitables pour toutes les places financières importantes. Le présent projet concorde avec la stratégie du Conseil fédéral qui vise à mettre en œuvre les normes internationales dans le domaine du droit fiscal et, ainsi, à renforcer la réputation et l'intégrité de la place financière suisse ainsi que sa compétitivité à l'échelle internationale.

Par la présente, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, les associations faîtières de l'économie ainsi que les autres milieux intéressés sont invités à donner leur avis sur l'introduction de l'EAR avec Singapour et Hong Kong dans le cadre de cette consultation.

Le dossier soumis à la consultation est disponible à l'adresse suivante: <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Nous nous efforçons de publier les documents sous une forme accessible aux personnes handicapées, conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand;



RS 151.3). Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti:

vernehmlassungen@sif.admin.ch

Pour toute question ou information complémentaire, M. Matthieu Boillat (tél. 058 462 26 38) et M. Christian Champeaux (tél. 058 466 18 48) se tiennent à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Ueli Maurer